

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 761

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer les alinéas 4 à 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La modification de la composition des commission administratives paritaires par catégorie et non plus par corps et par grade pose un grave problème de hiérarchie et de compétence. des personnels de domaines d'expertise différents et/ou de grade inférieur, si tant est qu'il y ait des équivalences, vont être amenés à apprécier des situations auxquelles ils seront totalement étrangers.